

ARRETE MUNICIPAL N° 498 / 2020-SVLLG

Objet :

TRANSFERT D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI

Le Maire de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-3,

VU le Code des Transports

VU la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur

VU la Loi n°2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier des personnes

VU l'arrêté préfectoral n°2011012-0001 du 12 janvier 2011 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de petite remise en Haute-Savoie,

VU la demande de Madame Julie BERTRAND en date du 11 décembre 2020, successeuse de Monsieur Alain MARGUERETTAZ

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation effective et continue d'une durée de 15 ans sont remplies

ARRETE

ARTICLE 1 : L'emplacement de stationnement de taxi n° 4 situé sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois et précédemment attribué à Monsieur MARGUERETTAZ Alain est désormais attribué à Madame BERTRAND Julie à compter du 1er janvier 2021.

ARTICLE 2 : L'autorisation accordée ne pourra être cédée à titre onéreux qu'après une période d'activité effective et continue d'une durée de 5 ans.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Julien-en-Genevois,
- Madame la Directrice départementale de protection des populations,
- Madame BERTRAND Julie,
- Monsieur MARGUERETTAZ Alain,

Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 18/12/2020

Véronique LECAUCHOIS,
Maire



Transmission: 21 DEC. 2020

Affiché le: 21 DEC. 2020

Retiré le:

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1, place du Général de Gaulle – CS 34103 – 74164 Saint-Julien-en-Genevois cedex

Tél. 04 50 35 14 14 – infos@st-julien-en-genevois.fr – www.st-julien-en-genevois.fr